

Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable organisé autour de plusieurs axes d'actions, à l'échelle des 11 communes du Grand-Montauban et impliquant de nombreux acteurs (entreprises, associations, citoyens...).

Des actions menées depuis 2008

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'est engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable. Ainsi, diverses actions ont été menées sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au réchauffement climatique, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables ou encore la qualité de l'air.

Les 3 premiers moments forts

Ce travail s'est successivement inscrit dans des dispositifs et des programmes locaux et nationaux, entre 2008 et 2018, permettant à la communauté d'agglomération d'agir durablement sur le territoire du Grand Montauban.

Le Grand Montauban a initié en novembre 2008 une démarche de **Plan Climat Energie Territorial** avec comme objectifs :

- > de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- > de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles ;
- > d'adapter le territoire à l'évolution inévitable du climat.

En 2011, le Conseil communautaire et les communes du Grand Montauban ont délibéré pour adopter un premier plan climat volontaire, présentant une feuille de route intitulée « POUR UN TERRITOIRE BAS CARBONE » avec des objectifs de réduction de 20% de GES en 2020. Une charte d'engagement a été signée par une quinzaine de partenaires.



À consulter - Les pièces du PCET 2011

- [Bilan carbone](#)
- [Plaquette de présentation du diagnostic](#)
- [Plaquette présentation à destination des services](#)
- [Plan d'actions](#)
- [Charte d'engagement](#)



En 2015, le Grand Montauban a été nommé **Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte** (T EPCV) par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il a reçu 2 millions d'euros pour réaliser des travaux d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de développement d'une nouvelle mobilité sur son territoire.

Économie d'énergie

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments à Montauban : salle des fêtes de St Martial, Gymnase Lapalisse, bâtiment administratif du Ramiérou
- Optimisation du système de chauffage à Bressols
- Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes : 1 800 points lumineux rénovés à Montauban, 10 à 30 points lumineux par communes rurales

Développement des énergies renouvelables

- Étude du potentiel en énergie renouvelable du Grand Montauban
- Création d'une chaufferie bois à St Martial

Développement d'une nouvelle mobilité

- Achats de 11 vélos électriques et d'un bus hybride
- Aménagement cyclable traversée de Montauban : jonction port Canal à la route de Léojac
- Développement du covoiturage



En savoir plus sur le dispositif national :

[Site du ministère - Territoires à énergie positive pour la croissance verte \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte#e0\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte#e0)



En 2017, le Grand Montauban a souhaité actualiser son Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), auquel a été ajoutée la composante AIR pour devenir le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Pour cela, le Grand Montauban s'est engagé dans la **démarche Cit'ergie**, une labellisation européenne qui permet de valoriser le travail de tous les services et de tous les acteurs du territoire. Cette démarche est conjointe Ville et Agglomération.

Le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre engendrent aujourd'hui des conséquences sur le confort et la santé de tous. La réduction de ces émissions et des polluants atmosphériques est primordiale et définie aujourd'hui à toutes les échelles.

Le nouveau plan d'actions 2018-2024



Entre 2017 et 2018, le Grand Montauban a réuni de nombreux acteurs du territoire (la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'Agriculture, la SEMTM, les distributeurs d'énergie, les associations...) dans le but de co-construire un nouveau programme d'actions d'une durée de 6 ans.

En s'appuyant sur les résultats du diagnostic, de nouveaux objectifs ont été fixés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la production et la consommation d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et l'adaptation au changement climatique.

Approuvé le 26 juillet 2018, le programme d'actions 2018-2024 a été soumis à la consultation du public, à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), la Région Occitanie et le Préfet de Région, avant d'être définitivement adopté par le Conseil communautaire du 17 décembre 2019.



Le PCAET en résumé

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Grand Montauban comprend 33 mesures, décrites dans le [Plan d'actions 2018-2024 du PCAET](#), et organisées selon les 5 axes présentés ci-dessous.

Le Grand-Montauban, un territoire en transition



- › Aménagement du territoire
- › Un territoire en transition énergétique
- › Une économie verte et efficace
- › Des services de proximité performants

Mobilité durable et active



- › Organisation des transports en favorisant la mobilité active
- › Organisation de l'ensemble des transports

La transition énergétique des bâtiments



- › Conseil technique et financier

Exemplarité de la Collectivité



- › Sobriété énergétique et environnementale de la collectivité
- › Déplacement des agents
- › Amélioration continue de l'action publique

Communication et coopération



- › Culture de la communication
- › Culture de la coopération



Les objectifs pour 2050

- › Réduire de 43% nos consommations énergétiques
- › Réduire de 41% nos émissions de gaz à effet de serre
- › Multiplier par 7 la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Toutes les pièces du PCAET

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des pièces composant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Grand Montauban.

- > [Diagnostic](#)
- > [Stratégie](#)
- > [Plan d'action 2018-2024](#)
- > [Évaluation environnementale](#)
- > [Résumé de l'évaluation environnementale](#)
- > [Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale \(MRAE\)](#)
- > [Réponse à la MRAE](#)
- > [Réponses à la consultation du public](#)
- > [Courrier d'avis de la DREAL](#)
- > [Courrier d'avis de la Région Occitanie](#)